



Plan d'action 2006 pour le développement du Réseau FRATEL

La 3^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Paris en France les 14 et 15 septembre 2005, après avoir étudié les propositions soumises par le Comité de coordination, a adopté le plan d'action pour 2006, dont les éléments sont détaillés ci-après.

15. Les objectifs et les actions communes

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

16. Les propositions d'actions à mettre en oeuvre

La 3^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions de FRATEL en 2006 s'articulent en deux types d'activités : les activités événementielles d'une part, et les activités permanentes, d'autre part.

- Les activités événementielles sont les suivantes :
 - la tenue d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience de deux jours en juin en Bulgarie avec pour thème l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services :
 - o interconnexion fixe – mobile;

- interconnexion IP.
- la poursuite de la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE¹) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;
- l'organisation de la réunion annuelle 2006 de FRATEL sur 2 jours sur le thème « Évolution des régimes de licence et gestion des ressources rares ».
- Les activités permanentes sont les suivantes :
 - l'animation du site web, <http://www.fratel.org> ;
 - la participation aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs, et en particulier à la réunion annuelle des associations de régulateurs organisée par l'Union internationale des Télécommunications (UIT) et par l'INT de la Tunisie ;
 - la promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL, qui intéressent le réseau.

2.1. Les activités événementielles

2.1.1. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience :

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Les thèmes identifiés pour l'année 2006 seront centrés sur les questions de l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des services.

Le séminaire se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2006 sur deux jours en Bulgarie suite à l'aimable invitation de la Commission de Régulation des Communications.

2.1.2. Projet de formation :

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2006, sera poursuivie la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant l'ENST Paris, l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP).

Cette formation se tiendra à Ouagadougou au Burkina Faso à compter de janvier 2006.

¹ Brevet d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

2.1.3. La réunion annuelle :

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

Le Sénégal et la Suisse se proposent d'inviter la 4^{ème} réunion annuelle de FRATEL sur 2 jours en 2006.

A cette occasion, les participants procéderont à des échanges de vues et d'information sur le thème « Évolution des régimes de licence et gestion des ressources rares ».

2.2. Les activités permanentes

2.2.1. L'animation du site web <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet créé par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France) pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL).

Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le Réseau.

L'objectif pour 2006 est de poursuivre l'animation du site via les lettres d'information régulières au public et aux membres, les forums en ligne qui permettront des échanges d'information et d'expérience sur des thèmes choisis par les régulateurs, les contributions des membres de FRATEL pour informer le réseau de leurs activités, et les groupes de travail auxquels tous les membres pourront participer activement.

Les régulateurs sont invités à communiquer des informations sur la régulation dans leur pays selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif.

2.2.2. La participation de FRATEL aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs

En novembre 2005, le Président de FRATEL participera à la réunion des associations de régulateurs organisée en marge du Colloque mondial des régulateurs à Hammamet en Tunisie, pour promouvoir ses actions auprès de l'UIT et du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et s'enquérir des travaux des autres associations de régulateurs.

2.2.3. Promotion et valorisation des initiatives des membres de FRATEL

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

17. Récapitulatif des actions à mettre en oeuvre

Les actions adoptées à mettre en oeuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées chronologiquement à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Participation aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs en marge du Colloque mondial des régulateurs	12 et 13 novembre 2005 Colloque mondial (14 et 15 novembre 2005)	Hammamet, Tunisie	Défini par l'UIT
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	juin 2006 (2 jours)	Bulgarie	Interconnexion des réseaux et interopérabilité des services
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2006	Ouagadougou, Burkina Faso	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle du Réseau	Date à déterminer (2 jours)	? (Sénégal ou Suisse)	Évolution des régimes de licence et gestion des ressources rares
